

l'actualité

groupe UMP

EN BREF

MARDI 04 FEVRIER 2003

N°18

S É N A T

■ TVA

Depuis longtemps réclamée par la profession mais toujours repoussée, l'application du taux réduit dans l'ensemble du secteur de la restauration est désormais entrée dans une phase active, sous l'impulsion du Président de la République et du Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. En effet, selon **Paul Dubrule** (Seine-et-Marne), la question de la réduction de la TVA à 5,5% dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a toutes les chances d'être acceptée par la Commission européenne. Pour le sénateur, la TVA à 5,5% permettrait d'alléger les charges fiscales et sociales et par conséquent permettrait de redonner confiance aux entreprises et d'utiliser cette marge pour créer des emplois.

■ IRAK

Curieusement, selon **André Dulait** (Deux-Sèvres) de nombreux commentateurs comme en premier lieu le Président des Etats-Unis ont évoqué à propos de la crise actuelle la période de Munich. Or, il semble que nous soyons peut-être bien plus proche de Yalta dont c'est le 58ème anniversaire. En un moment où la planète retient son souffle, où les troupes anglo-américaines sont sur le point d'intervenir en Irak, moment que choisit la Corée du Nord pour faire l'annonce de son arrivée dans le concert des nations nucléarisées, où la Chine poursuit à marche forcée son développement, allons-nous vers un nouveau partage du monde dont l'Europe encore mal préparée et insuffisamment construite sera de nouveau exclue ?

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Présenté au Conseil des ministres du 3 janvier 2003, ce projet de loi vise à renforcer la prévention des risques technologiques et naturels. Son objectif principal est de responsabiliser l'ensemble des acteurs et de développer dans notre pays une conscience et une " culture du risque " afin de réduire le danger à la source - car le risque zéro n'existe pas - et de susciter des comportements préventifs. La Commission des affaires économiques, présidée par **Gérard Larcher** (Yvelines) a tenu à rappeler l'approche innovante du projet de loi qui récuse le risque zéro. La Commission a examiné ce texte dans le souci de trouver un point d'équilibre entre la gestion des risques et l'encouragement du développement des secteurs industriels. Elle a également cherché à ne pas alourdir les contraintes administratives et les charges financières. Plus particulièrement, la Commission estime que "s'agissant des collectivités territo-

riales, une réflexion doit s'engager sur la nécessaire mutualisation de la mise en œuvre des responsabilités qui leur incombent en matière de prévention des risques ". La Commission des affaires sociales s'est saisie pour avis d'une partie du projet de loi (les articles 5 à 11), rapporté par **André Lardeux** (Maine-et-Loire) en centrant sa réflexion et ses amendements sur le renforcement de la prévention des risques industriels dans le domaine de la sécurité au travail, une meilleure association du CHSCT, une plus grande simplicité. Ce projet de loi sera examiné en séance publique, mardi 4 février, mercredi 5 et jeudi 6. Interviendront dans la discussion générale : **Jean-Paul Alduy** (Pyrénées Orientales), **Christian Demuynck** (Seine-Saint-Denis), **Eric Dolige** (Loiret), **Francis Grignon** (Bas-Rhin), **Philippe Leroy** (Moselle) et **Henri Revol** (Côte-d'Or).

L'IRAN DANS LA TOURMENTE DU MOYEN-ORIENT

Parmi les voisins de l'Irak, l'Iran se trouve dans une situation particulière. Le pays disposant d'1,635 million de km², figure au 17ème rang du monde pour l'espace, et également pour la population avec 67 millions d'habitants. En 2025, l'Iran aura 88 millions d'habitants et se trouvera derrière l'Égypte et devant la Turquie. Malgré sa richesse en énergie, l'Iran connaît un taux de chômage de l'ordre de 25 % de la population active. L'Iran a été qualifiée par les Etats-Unis dans l'axe du Mal. Téhéran est partagée, d'une part elle ne souhaite pas voir l'Irak disposer d'armes de destruction massive et d'autre part, l'arrivée des

Américains renforcerait son encerclement par Washington. En inscrivant l'Iran dans l'axe du Mal, les Américains placent Téhéran après Bagdad dans les cibles de leur politique constate **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France). Cette stratégie a pour résultat d'exacerber les tensions intérieures à Téhéran et de freiner l'évolution du régime. Les Américains comme les Européens n'ont pas intérêt au développement d'armes de destruction massive en Iran. Il faut donc assurer une complémentarité d'actions entre Américains et Européens et tenter de trouver un terrain d'entente avec Moscou.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

Jean-Pierre Fourcade (Hauts-de-Seine) a interrogé le Gouvernement sur la problématique des finances locales et a tenu à souligner l'effort significatif accompli par le Gouvernement en faisant adopter en loi de finances plusieurs mesures importantes d'abondement des dotations de péréquation, D.S.U. et D.S.R. Il a précisé qu'il fallait revoir de fond en comble la répartition des concours financiers de l'État aux collectivités locales, parallèlement à la réforme de la fiscalité locale. En conclusion, il a souhaité savoir selon quelles modalités de concertation et selon quel calendrier, le Gouvernement envisageait-il d'engager la réforme des concours financiers de l'État et de la fiscalité locale. **Jean-Pierre Raffarin** a indiqué qu'"en ce qui concerne le financement des collectivités territoriales, il est vrai que l'on parle depuis vingt ans de cette réforme. Nous réformerons les bases des taxes locales. Nous devons également travailler ensemble sur le concept de péréquation qui donne lieu à beaucoup d'incantations. Il nous faut financer la décentralisation, organiser les finances locales, valider un processus de péréquation démocratique et accepté par tous. C'est une vraie ambition dont la loi organique sera le point culminant et dont le projet de loi de finances pour 2003 a posé les principes.

Jean-Claude Carle (Haute-Savoie), a interrogé le Ministre de l'Education nationale sur les mesures qu'entendait prendre le Gouvernement afin de restaurer le respect de l'autorité des enseignants dans les établissements scolaires. Il a en effet déploré que : " pas un jour ne se passe sans qu'un professeur ne soit agressé verbalement ou physiquement ". Il s'est déclaré satisfait des engagements du Ministre, qui envisage de remplacer les sanctions traditionnelles dans les cas les plus graves. **André Ferrand** (Français établis hors de France) a souligné la complexité de la crise ivoirienne et l'inquiétude pour la sécurité de l'importante communauté française en Côte d'Ivoire tout en rappelant que la France a pris ses responsabilités en temps utile. **Alain Dufaut** (Vaucluse), après avoir rappelé le cas de Patrick Henry a interrogé le Garde des sceaux afin de savoir quand et comment celui-ci va être reconduit en France pour y être jugé. Au-delà de l'actualité immédiate qui voit l'Europe se diviser sur la question irakienne, **André Duait** (Français établis hors de France) a souhaité savoir ce que l'on peut attendre des travaux de la Convention sur la mise en place d'une véritable politique étrangère européenne.

■ NOMINATIONS

Paul Blanc (Pyrénées-Orientales) a été nommé Président, **Jean-Louis Lorrain** (Haut-Rhin), Vice Président et **Jean-Marc Juillard** (Puy-de-Dôme), rapporteur de la commission d'enquête sur la maltraitance envers les personnes handicapées accueillies en institution et les moyens de la prévenir. **Nelly Olin** (Val-d'Oise) a été nommée Présidente, **Roland du Luart** (Sarthe), Vice président et **Bernard Plasait** (Paris), rapporteur de la commission d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites.

Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi sur la bioéthique le 30 janvier 2003. En accord avec le Gouvernement, le Sénat a interdit tout clonage qu'il soit reproductif ou thérapeutique. Le Gouvernement a assorti cette interdiction d'une incrimination pénale de crime contre l'espèce humaine. Le Sénat a par ailleurs adopté un amendement qui prévoit la possibilité de dissoudre des mouvements sectaires en cas d'infraction à l'interdiction du clonage reproductif ou de propagande en sa faveur, présenté par **Nicolas About** (Yvelines). En outre, les sénateurs ont, sur proposition du Gouvernement, interdit le principe de "toute recherche sur l'embryon". Cependant, des possibilités de recherche sont prévues par dérogation pour 5 ans et définies dans un cadre très strict lorsqu'elles sont susceptibles de permettre des progrès thérapeutiques". Le Sénat a supprimé la possibilité de transfert post mortem et rétabli la nécessité de

L'AVENIR DE LA PAC

Les propositions législatives adoptées par la Commission Européenne, le 22 janvier dernier à Bruxelles, portant sur la révision à mi-parcours de la politique agricole commune, ont été particulièrement mal accueillies par le monde agricole. Plusieurs aspects essentiels des projets de règlements que veut imposer le Commissaire Européen à l'Agriculture sont inacceptables pour les agriculteurs français. Ainsi, devant l'inquiétude provoquée chez les agriculteurs français par ce projet de réforme très controversé, et à deux mois du lancement des pourparlers sur la libéralisation du commerce agricole mondial à l'OMC, où les subventions européennes sont régulièrement dénoncées, **Jean-Paul Emorine** (Saône-et-Loire) a déposé, le 24 janvier dernier, une question orale avec débat sur

LA RÉFORME DES MODES DE SCRUTIN

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, a présenté lors du Conseil des Ministres du 29 janvier 2003 le projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen. Il s'agit d'une réforme limitée des modes de scrutin, qui vise à concilier respect des minorités et émergence de majorités stables, à rapprocher l'élu du citoyen et à assurer la stricte parité ont souligné **Josselin de Rohan** (Morbihan) et **Henri de Raincourt** (Yonne). S'agissant du scrutin régional, le scrutin de mars 1998 a

deux ans de vie commune pour accéder à l'assistance médicale à la procréation. Le Sénat a également limité les dons d'organes en vue de greffes au cercle de famille élargi ainsi que pour des personnes apportant la preuve de deux ans de vie commune au moins avec le receveur. Le texte, adopté par les députés, accordait l'autorisation d'un don d'organe à toute personne "ayant un lien étroit et stable" avec le receveur. "Cette définition était trop large et comportait de nombreux risques de dérives mercantiles", a expliqué **François Giraud** (Bouches-du-Rhône). Le Sénat a enfin supprimé la "reconnaissance de la Nation" pour les donneurs d'organes et de sang qui avait été adoptée l'an dernier par les députés. Selon le rapporteur "donner un organe constitue un geste noble mais cela n'est pas comparable avec les pompiers militaires qui donnent leur vie dans l'exercice de leur mission.

ce thème. Les sénateurs UMP pourront interroger le ministre de l'agriculture, Hervé Gaymard lors de la prochaine réunion du groupe UMP. A cette occasion, Hervé Gaymard pourra faire part à la Haute Assemblée des nouvelles propositions de la Commission et de l'état d'avancement des négociations.

D'ores et déjà, le Premier Ministre a fait connaître son opposition et celle du Gouvernement français, à la proposition de découplage des aides, lors de la séance de questions au Gouvernement qui s'est tenue au Sénat le jeudi 30 janvier. Il a précisé que, sur le fond, s'il fallait préparer les agriculteurs à la réforme qui interviendra après 2007, il fallait néanmoins refuser toute révision avant cette date, et appliquer entièrement les engagements de Berlin.

démontré les limites et les risques démocratiques du mode de scrutin proportionnel pur appliqué jusqu'alors aux élections régionales. **Roger Karoutchi** (Paris) a estimé sur ce point que "le nouveau mode de scrutin envisagé pour les régionales était "une chance pour les régions en quête d'identité". **Gérard Longuet** (Meuse) a souligné que cette réforme permettrait de clarifier la situation pour les électeurs. En effet, selon lui, "les électeurs ont droit à la clarté pour savoir qui va les gouverner. Clarifier l'accès au second tour, c'est rendre le droit aux électeurs".